N° 84

Juillet 2019

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'Université (Hôtel de la Présidence, 33 rue François Mitterrand, 87032 Limoges cedex), ainsi que sur le site internet de l'Université (www.unilim.fr).

Table des matières

ARRETES RELATIFS AUX DELEGATIONS DE SIGNATURE

ARRETES RELATIFS AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRETES RELATIFS AUX COMPOSITIONS DE JURYS OU COMMISSIONS

AR/CAB n°2766

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LIMOGES,

VU le Code de l'Education et notamment ses articles L. 712-2, R. 712-1 et 712-4,
VU les statuts de l'Université de Limoges,
VU la délibération du conseil d'administration du 25 avril 2016 portant élection de Monsieur Alain CELERIER à la Présidence de l'Université de Limoges,
VU l'élection aux fonctions de Directeur de la FLSH lors du Conseil de Gestion en date du 11 juillet 2019.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Nomination à la Direction de la composante.

Monsieur François Avisseau est nommé directeur de la Faculté de Lettres et de Sciences Humaines (FLSH) de l'Université de Limoges à compter du 2 septembre 2019.

ARTICLE 2 : Assesseur.e.s.

Une prochaine réunion du conseil de gestion de la faculté sera amenée à élire les différents assesseurs au directeur.

Fait à Limoges, le 12/07/2019

Alain CELERIER

Transmis à Mme la rectrice de l'académie de Limoges le :

Original transmis à :
- M. le Directeur de Cabinet (1ex.)

Copies délivrées à :

- Intéressé(e)(s) (1 ex.)
- Direction des Ressources Humaines (1 ex.)

Université de Limoges

AR/CAB n°2767

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LIMOGES,

VU le Code de l'Education et notamment ses articles L. 712-2, R. 712-1 et 712-4,
VU les statuts de l'Université de Limoges,
VU la délibération du conseil d'administration du 25 avril 2016 portant élection de Monsieur Alain CELERIER à la Présidence de l'Université de Limoges,
VU la convention 2018/2022 portant création du CFA et étant donné que l'Université de Limoges en est l'Organisme Gestionnaire,
VU l'article II 1. 1. 1. de cette convention.

A R R Ê T E

ARTICLE UNIQUE : Nomination à la Direction du CFASup.

Monsieur Christian Redon-Sarrazy est nommé directeur du Centre de Formation des Apprentis à compter du 2 septembre 2019.

Fait à Limoges, le 12/07/2019

Alain CELERIER

Transmis à Mme la rectrice de l'académie de Limoges le :

Original transmis à :
- M. le Directeur de Cabinet (1ex.)

Copies délivrées à :

- Intéressé(e)(s) (1 ex.)
- Direction des Ressources Humaines (1 ex.)

Université de Limoges

AR/CAB n°2789

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LIMOGES,

VU le Code de l'Education et notamment ses articles L. 712-2, R. 712-1 et 712-4,
VU les statuts de l'Université de Limoges,
VU les statuts du SUMPPS,
VU la délibération du conseil d'administration du 25 avril 2016 portant élection de Monsieur Alain CELERIER à la Présidence de l'Université de Limoges,
VU le contrat de travail de Mme Laurence SAGOT,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Nomination à la Direction du SUMPPS.

Mme Laurence SAGOT est nommée directrice du Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) de l'Université de Limoges à compter du 1er janvier 2019.

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 22/07/19

Alain CELERIER

Transmis à Mme la rectrice de l'académie de Limoges le :

Original transmis à :
- M. le Directeur de Cabinet (1ex.)

Copies délivrées à :

- Intéressé(e)(s) (1 ex.)
- Direction des Ressources Humaines (1 ex.)

Université de Limoges

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université de Limoges ;

Procès verbal du 1er février et du 15 mars 2019 :

Les comptes rendus de ces séances sont soumis à l'approbation des conseiller.e.s.

Membres en exercice : 37
Nombre de votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait à Limoges, le 05/07/2019

Le Président de l'Université

Alain Célérier

Publié au recueil des actes administratifs du mois de juillet 2019.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 5 juillet 2019.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Université de Limoges

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université de Limoges ;

Questions diverses du CA du 5 juillet 2019 :

Issues de la CFVU:

1) Règlement général des études de l'université, règlements des composantes et MCCC 2019/2020.

2) Délibération sur la procédure d'exonération et profils exonérants.

3) Tarifs FTLV et tarifs divers.

4) Projet de DU Intervention Publique et Citoyenneté (Faculté des Lettres et Sciences Humaines).

5) Projet de DU Intelligence Artificielle et Robotique (Université des Mascareignes).

6) Maquette 2019-2020 pour le parcours Université des Mascareignes de la licence Eco-Gestion.

Adoptées à l'unanimité.

Issues du CT:

1) Règlement intérieur de laboratoires (unanimité):

RI du laboratoire GEOLAB
RI de XLIM
RI de IRCER

2) Nouvelle organisation DAF/Agence comptable (unanimité)

3) Nouvelles modalités d'action sociale.(unanimité)

4) Modulation de la cartographie du RIFSEEP (2 abstentions)

5) Variation des activités au collège doctoral de site (2 abstentions)

Financières:

1) Tarifs de location en Médecine/Pharmacie.

2) Régie: création d'une régie temporaire pour vente de livres sur le campus de Brive (SCD).

Adoptées à l'unanimité.

Fait à Limoges, le 05/07/2019

Le Président de l'Université

Alain Célérier

Publié au recueil des actes administratifs de juillet 2019.
Transmis au rectorat le 5 juillet 2019.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Université de Limoges

Arrêté n° 2723
portant composition du jury
pour le recrutement par la voie contractuelle de personnes handicapées au tire de la campagne d'emplois 2019 à l'Université de Limoges

Le Président de l'Université de Limoges,

Vu l'art. L.5212-13 du Code du travail (liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi)

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État (art. 27) ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.

Vu la circulaire interministérielle FP 4- fonction publique n° 1902 et 2B- budget n° 97-373 du 13 mai 1997 prise en application du décret du 25 août 1995 sur le recrutement des travailleurs handicapés par la voie contractuelle

décide

Article 1 : Sont nommés membres de la commission de sélection pour le recrutement par la voie contractuelle de personnes handicapées, au titre de la campagne d'emplois 2019, pour les postes de l'Université de Limoges ouverts au recrutement par voie dérogatoire au titre du décret n° 95-979 du 25 août 2019 précité :

- **Philippe Allée**, Vice-Président du Conseil d'administration de l'Université de Limoges, Président
- **Mylène Gérald**, Chef de Projet Santé au Travail, Correspondant Handicap
- **Marlène Caumeil**, Conseiller Mobilité Carrière
- **Valérie Goumillout**, Directrice adjointe de la Direction des Affaires Financières
- **Nathalie Masso**, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Limoges, Chancelière de l'Université
- **Doriane Roche**, Responsable administrative de la Faculté de Droit et Sciences Economiques de l'Université de Limoges
- **Odile Duval**, Faculté des Sciences et Techniques de l'Université de Limoges
- **Alain Grosdemouge**, Responsable de la Direction de la Logistique de l'Université de Limoges

Article 2 : Les postes concernés par la réunion et les délibérations de la commission de sélection pour le recrutement, à compter du 1er septembre 2019, au titre de l'art. 1 du présent document, sont :

Filière	Corps	Catégorie	Intitulé
AENES	ADJAENES	C	Assistant.e administratif.ive – Gestionnaire finances (DAF)
AENES	ADJAENES	C	Assistant.e administratif.ive – Gestionnaire scolarité (FST)
ITRF	ATRF	C	Adjoint.e en gestion administrative – Gestionnaire scolarité et Lape (FDSE)
Recrutement par la voie du contrat d'apprentissage			Agent de logistique (Direction de la Logistique – Pôle Logistique Nord)

Article 3 : Le Rectorat de l'Académie de Limoges et l'Université de Limoges s'accordent pour organiser une seule commission de sélection pour le recrutement aux postes désignés ci-dessus.

Article 4 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par Mylène Gérald, désignée le.a vice-président.e.

Fait à Limoges, le 1er juillet 2019

Alain Célérier

UNIVERSITE DE LIMOGES

Pôle Formation et Insertion Professionnelle
Direction des Etudes
Campus des Jacobins
88, rue du Pont Saint Martial
87000 Limoges
T. 05 55 14 92 84
F. 05 55 14 92 85
S. www.unilim.fr

Université de Limoges

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- **VU** Le Code de l'Education ;

- **VU** le décret n° 2013-756 du 19 août 2013 et notamment les articles D 613-38 et suivants, fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels, pour l'accès aux différents niveaux de l'Enseignement Supérieur ;

- **VU** la proposition de Monsieur le Directeur de l'UFR des Lettres et des Sciences Humaines en date du 1er juillet 2019 ;

Affaire suivie par :
DE/VL/CB/N° **2730**

ARRETE

Article 1 - La commission pédagogique de Validation des Etudes, Expériences professionnelles ou Acquis personnels en vue de l'accès au diplôme de **Licence Professionnelle Aménagement Paysager : conception, gestion, entretien, parcours Design des milieux anthropisés** est composée comme suit :

Présidente :
Madame Nicole PIGNIER, Professeur des Universités

Enseignants chercheurs :
Madame Edwige GARNIER, Maître de Conférences
Monsieur Frédéric RICHARD, Maître de Conférences

Professionnels :
Monsieur Eric GAYOUT, Formateur, Coordinateur filière Aménagement Paysager, CFPPA Les Vaseix Bellac.

Article 2 - La composition de ces commissions est valable pour l'année universitaire en cours.

Article 3 - Le Directeur Général des Services de l'Université et le Directeur de l'UFR des Lettres et des Sciences Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 4 juillet 2019

Pour le Président de l'Université et par délégation,
la Vice-Présidente de la Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,

Pascale TORRE

4 copies délivrées à :
M. le Directeur de l'UFR des Lettres et des Sciences Humaines (2 ex.)
Mme la Directrice de la Formation Continue (1 ex.)
Mme la Directrice des Etudes (1ex.)

Pôle Formation et Insertion Professionnelle
Direction des Etudes
Campus des Jacobins
88, rue du Pont Saint Martial
87000 Limoges
T. 05 55 14 92 84
F. 05 55 14 92 85
S. www.unilim.fr

Université de Limoges

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- **VU** Le Code de l'Education ;

- **VU** le décret n° 2013-756 du 19 août 2013 et notamment les articles D 613-38 et suivants, fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels, pour l'accès aux différents niveaux de l'Enseignement Supérieur;

- **VU** la proposition de Monsieur le Directeur de l'IUT du Limousin en date du 28 juin 2019 ;

Affaire suivie par :
DE/VL/CB/N° **2756**

ARRETE

Article 1 - La composition de la commission pédagogique de Validation des Etudes, Expériences professionnelles ou Acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence Professionnelle Métiers du BTP : Bâtiment et construction, parcours Diagnostic maintenance et réhabilitation du patrimoine** est la suivante :

Président :
Monsieur Frédéric DUBOIS, Professeur des Universités

Enseignants chercheurs :
Monsieur Ion Octavian POP, Maître de Conférences
Monsieur Fateh FAKHARI TEHRANI, Maître de Conférences

Professionnel :
Madame Maud CSORE-VIGNAUD, Directrice, Fédération des Compagnons des Métiers du Bâtiment, Limoges

Article 2 - La composition de cette commission est valable pour l'année universitaire en cours.

Article 3 - Le Directeur Général des Services de l'Université et le Directeur de l'IUT du Limousin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 9 juillet 2019

Pour le Président de l'Université et par délégation,
la Vice-Présidente de la Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,

Pascale TORRE

Copies délivrées à :
M. le Directeur de l'IUT du Limousin (2 ex)
Mme la Directrice de la Formation Continue (1 ex)
Mme la Directrice de la Direction des Etudes (1 ex)

Pôle Formation et Insertion Professionnelle
Direction des Etudes
Campus des Jacobins
88, rue du Pont Saint Martial
87000 Limoges
T. 05 55 14 92 84
F. 05 55 14 92 85
S. www.unilim.fr

Université de Limoges

Affaire suivie par :
Direction des Etudes
DE/VL/CB N°**2758**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,

- **VU** la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;

- **VU** les articles R. 613-33 à R. 613-37 du Code de l'Éducation fixant, en application des articles L. 613-3 et L. 613-4, les conditions de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention d'un diplôme ;

- **CONSIDERANT** la proposition de composition de jury de Monsieur le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques reçu le 19 juillet 2019 ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Les jurys du 2 septembre 2019 chargés d'examiner les demandes de validation des acquis de l'expérience pour la Licence Professionnelle **Gestion et Accompagnement de projets pédagogiques parcours Formation d'Adultes (VAE Collective)** seront composés ainsi qu'il suit :

Jury 1

Président :
Jean-Michel PETIT Professeur des Universités

Enseignant.e.s chercheur.e.s :
Philippe VIGNOLES, Maître de Conférences
Suppléante :
Stéphanie DELPEYROUX, Professeure Agrégée

Professionnels :
Christophe COUTURIER, Ingénieur pédagogique, AFPA Limoges
Suppléante :
Claire NIKITOPOULOS, Ingénieure d'études, Faculté de Médecine/Pharmacie

Jury 2

Président :
Denis BARATAUD, Professeur des Universités

Enseignant.e.s chercheur.e.s :
Christophe GENTIL, Professeur Agrégé
Suppléants:
Olivier TANTOT, Professeur des Universités
Vincent NEIGER, Maître de Conférences

Professionnels :
Benoit MULLER, Ingénieur pédagogique, Gendarmerie nationale
Suppléant :
Vincent ENRICO, Formateur POLARIS

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services de l'Université et le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 12 juillet 2019

Pour le Président et par délégation
La Vice Présidente de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire

Pascale TORRE

Copies destinées à :
. M. le Directeur de l'UFR des Sciences et Techniques (2 ex)
. Mme la Directrice de la Formation Continue (1 ex)
. Mme la Directrice des Etudes (1 ex)

Pôle Formation et Insertion Professionnelle
Direction des Etudes
Campus des Jacobins
88, rue du Pont Saint Martial
87000 Limoges
T. 05 55 14 92 84
F. 05 55 14 92 85
S. www.unilim.fr

Université de Limoges

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

- **VU** le décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991, article 53, modifié par le décret n° 2016-1389 du 17 octobre 2016 et l'article 1 alinéa 5 de l'arrêté du 17 octobre 2016, organisant la profession d'avocat ;

- **SUR** la proposition de constitution de jury en date du 5 juillet 2019 de Monsieur le Directeur de l'UFR de Droit et des Sciences Economiques ;

Affaire suivie par :
DE/VL/CB/N° **2761**

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury d'examen d'entrée au Centre Régional de Formation Professionnelle d'Avocats sera composé ainsi qu'il suit :

Présidente **:** Marie-Christine MEYZEAUD-GARAUD, Maître de Conférences, Directrice de l'IEJ de Limoges

Membres titulaires (pour le grand oral) **:**
Marie-Christine MEYZEAUD-GARAUD, Directrice de l'IEJ de Limoges, Maître de Conférences
Christian MOULINARD, Maître de Conférences à l'Université de Limoges

Membres suppléants (pour le grand oral) **:**
Baptiste NICAUD, Maître de Conférences
Virginie SAINT JAMES, Maître de Conférences

Examinateurs et correcteurs (épreuves écrites) **:**

Note de synthèse	**Nadège BAUD-MOULIGNER**	**Nicole MAUDIERE**
Droit des obligations	**Marie-Christine MEYZEAUD-GARAUD**	**Julien RAYNAUD**
Procédure civile et modes alternatifs de règlement des différends	**Arnaud TOULOUSE**	**Ruddy LAHER**
Procédure pénale	**Bertrand VILLETTE**	**Damien ROETS**
Procédure administrative contentieuse	**Hélène PAULIAT**	**Agnès SAUVIAT**
Droit civil	**Marie-Christine MEYZEAUD-GARAUD**	**Annie CHAMOULAUD-TRAPIERS**
Droit pénal	**Fabienne COGULET**	**Aurélien LEMASSON**
Droit des affaires	**Eric GARAUD**	**Romain DUMAS**
Droit administratif	**Hélène PAULIAT**	**Agnès SAUVIAT**
Droit social	**Delphine THARAUD**	**Gulsen YILDIRIM**
Droit international et européen	**Emilie CHEVALIER**	**Marie-Christine MEYZEAUD-GARAUD**

ARTICLE 2 - La composition de ce jury est valable pour les épreuves écrites qui se dérouleront du 3 au 6 septembre 2019, pour l'interrogation en langue vivante, à partir du 4 novembre 2019 et pour l'épreuve de grand oral prévue, le vendredi 08 novembre 2019.

ARTICLE 3 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et le Directeur de l'UFR de Droit et des Sciences Economiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 12 juillet 2019

Pour le Président de l'Université et par délégation,
la Vice-Présidente de la Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,

Pascale TORRE

Copies délivrées à :
. Monsieur le Directeur de l'UFR de Droit et des Sciences Economiques (2 ex.)
. Madame la Directrice des Etudes (1 ex.)